

Comité technique d'établissement

Séance du 18 mai 2017

Choix en matière de politique bureautique

Point pour information n°4

Rappel du contexte

La question du choix d'un outil bureautique a fait l'objet d'une vaste enquête réalisée en juin 2015 dont les résultats avaient été présentés au comité technique d'établissement en décembre de cette même année (et publiés sur intranet). Sous le pilotage du comité de coordination technique et du comité de pilotage stratégique « évolution des infrastructures informatiques du Cerema », les travaux se sont poursuivis avec la mise au point d'une politique bureautique validée par le comité de direction du Cerema le 4 janvier 2017.

L'enquête de 2015 a délivré trois enseignements principaux :

- une forte attente d'une ouverture pour un usage plus large de MS-Office, notamment pour mieux communiquer avec nos partenaires externes ;
- un meilleur taux de satisfaction mesuré pour les utilisateurs de la suite MS-Office ;
- l'importance de conserver Libre Office dans les standards du Cerema, notamment pour conserver un bon niveau de compatibilité avec nos ministères de tutelle.

La politique bureautique

En réponse à ces besoins et attentes, les choix retenus sont les suivants :

1- Libre Office est installé sur tous les postes ;

2- MS Office peut être installé sur le poste des agents qui en ont besoin et en font la demande. Pour cela, une procédure formalisée permettra aux agents de demander l'installation de MS-Office en explicitant son besoin ;

3- La cohabitation des deux suites sera accompagnée par :

- des recommandations sur le choix des outils et des formats pour ceux qui disposent des deux suites, recommandations dont le respect conditionne une bonne circulation de l'information au sein du Cerema ;
- des propositions en termes de formation sur les deux suites bureautiques ;
- une communication spécifique pour expliquer la politique et responsabiliser chaque agent dans ses choix et ses méthodes de travail.

4- Les instances nationales citées ci-dessus effectueront un suivi de l'évolution de la situation ;

5- Les licences MS-Office seront acquises sans maintenance et seront renouvelées tous les 6 ans.

En termes de taux d'équipement, la cible est estimée autour de 50 % des postes de travail, alors que le taux actuel est d'environ 30 %. Ce taux est une cible mais pas un objectif en soi. Avec ce taux d'équipement, le coût annuel de renouvellement des licences se monte à 70 k€.

L'accompagnement

Pour assurer l'accompagnement nécessaire, un réseau de correspondants (un par direction), animé par la DSI, sera constitué pour :

- préparer les actions de communication ;
- faire des recommandations techniques sur l'usage des suites et des formats, et des recommandations en termes de formation ;
- assurer le support au plan local (chacun dans sa direction) ;
- assurer collectivement un support de niveau 2 (un contrat d'assistance auprès de Microsoft facilitera cette mission) ;
- évaluer périodiquement la pertinence des recommandations et mesurer l'écart avec les pratiques observées.